

COUPE DU DEAUVILLE YACHT CLUB

Comptant pour le Championnat du D.Y.C.

Les 29,30 avril et 1^{er} mai 2017

Organisé par le Deauville Yacht Club

La mention (DP) dans une règle des Instructions de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans **Règles de course à la voile (RCV)**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : **Club House du Deauville Yacht Club**

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons : **Terrasse du club House du Deauville Yacht Club**

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : **60 mn**

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

	29 avril 2017	30 avril 2017	1 ^{er} mai 2017
Ouverture du Club	8h00	9h00	9h00
Briefing	10h00	11h15	11h15
Ouverture des portes	10h59	11h48	12h41
Signal d'avertissement de la première course du jour aux environs de la Trouville SW	11h30	12h15	13h05
Pleine Mer	13h26	14h16	15h08
Coefficient	105	95	81
Fermeture des portes	16h48	17h34	18h22

5.5 Parcours banane et côtier : Pas de signal d'avertissement le 1^{er} mai après 15 heures

6. PAVILLONS DE CLASSE

L'identification des bateaux concurrents sur la course est définie comme suit :

- Pour les groupes **A, B, C, D, E, F, R1 à R4** : **PAVILLON C**
- Pour les groupes **L et Dragon** : **Pavillon Blanc.**

Le pavillon d'avertissement envoyé sur le bateau Comité pour tous les groupes sera le pavillon du **DYC**

Un départ pour les groupes **HN**

Un départ pour les **Spots boat**

7. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe 1 ZONE DE COURSE.

8. LES PARCOURS

8.1 Parcours Banane : Pavillon Q + Flamme numérique (Annexe 2).

8.2 Parcours côtiers : Pavillon H + Flamme numérique (Annexe 3).

8.3 **Cas des parcours côtiers :**

L'envoi du pavillon D sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

Dans ce cas se sera la bouée conique jaune M1 du parcours banane.

L'absence du pavillon D signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon vert hissé signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à **TRIBORD**.

L'absence du pavillon vert signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à **BABORD**.

Ceci modifie « Signaux de Course »

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours :

- Parcours Banane :**
- Marque M1 : Bouée conique jaune
 - Marque M2 : Bouée conique jaune
 - Marque M3 : Bouée conique Rouge
 - Marque Arrivée : Bouée FFV

- Parcours côtiers :**
- Si dégagement Marque M1 conique jaune

9.3 Marque de départ : pour les parcours côtier et banane marque M3 (bouée conique rouge).

9.4 Marques d'arrivée : pour les parcours côtier et banane entre la bouée FFV à laisser à tribord et le bateau comité à laisser à babord.

11. LE DEPART

11.1 La ligne est matérialisée par le mât qui porte un pavillon orange sur le Bateau Comité, et par le côté parcours d'une bouée conique rouge (Bouée M3 des parcours bananes).

La zone de départ sera située sous le vent de la marque permanente **Trouville Sud – Ouest**.

Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi)	Pavillon « DYC » (cf) : article 6)	5 minutes
Signal préparatoire (envoi)	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir	4 minutes
Signal préparatoire (affalé)	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir	1 minute
Signal d'avertissement (affalé)	Pavillon « DYC »	0 minute

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **6 mn.**

Tout bateau qui ne prend pas le départ dans ce délai sera DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.2

11.6 Les rappels individuels pourront être annoncés à la VHF sur le canal de course, mais pas moins de une minute après son signal de départ. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1

13. L'ARRIVEE

Pour les parcours Banane, arrivée entre le bateau Comité à laisser à Bâbord et la marque FFV à laisser à Tribord.

Pour les parcours côtiers, arrivée entre le bateau Comité à laisser à Bâbord et la marque FFV à laisser à Tribord.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de un tour.

15. TEMPS LIMITES

15.2 Temps limites pour finir : **Fermeture de ligne**

29 avril	16h00
30 avril	16h45
1^{er} mai	17h00

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : **Secrétariat du Deauville Yacht Club**

16.3 Emplacement du local du jury : **Bureau du secrétariat du Deauville Yacht Club**

Heure de dépôt des réclamations : 1 heure après la fermeture de la ligne d'arrivée.

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : **1**

17.2 Courses retirées

Le nombre de courses devant être validées est au nombre de 4, pour que le plus mauvais score soit retiré.

17.3 Application du barème temps sur temps du OSIRIS HN.

17.4 3 classements pourront être possible avec un minimum de 4 bateaux par classe :

- un pour les HN
- un pour les Dragon
- un pour les J80 et sports boat

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie :

- **Les bateaux venant de Deauville : feuille d'émargement à signer au Deauville Yacht Club,**
- **Les bateaux extérieurs à Deauville devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06). En cas de non-respect de cette clause, le bateau pourra recevoir une pénalité à discrétion du jury (DP).**

18.2 Modalités du contrôle au retour :

- pour les bateaux **qui rentrent à Deauville : feuille d'émargement à signer au Deauville Yacht Club.**
 - pour les bateaux **extérieurs à Deauville : ils devront signaler leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06). Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible. (DP).**
- En cas de non-respect de cette clause, le bateau pourra recevoir une pénalité à discrétion du jury (DP).**

18.3 Canal VHF : 06

18.4 Utilisation du bout dehors

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.5 Le port du gilet de sauvetage, à tout moment sur l'eau, est obligatoire. Le non - respect de cette disposition entrainera la disqualification automatique, sans instruction.

20. CONTROLE D'EQUIPEMENT ET DE JAUGE

Sur l'eau, un membre du Comité de course ou du Comité technique peut demander à un bateau de rejoindre Immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. A terre, l'équipement peut être contrôlé ou jaugé à des périodes spécifiées dans les règles de classe, l'avis de course, et à l'(aux) horaire(s) suivant(s).

27. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour les bateaux. (DP)

28. PRIX

Prix distribués selon l'Avis de Course.

La proclamation des résultats aura lieu **le dimanche 1er mai 2017 à partir de 18h00 dans les salons du Deauville Yacht Club.**

29. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la Régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la Régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la Régate.

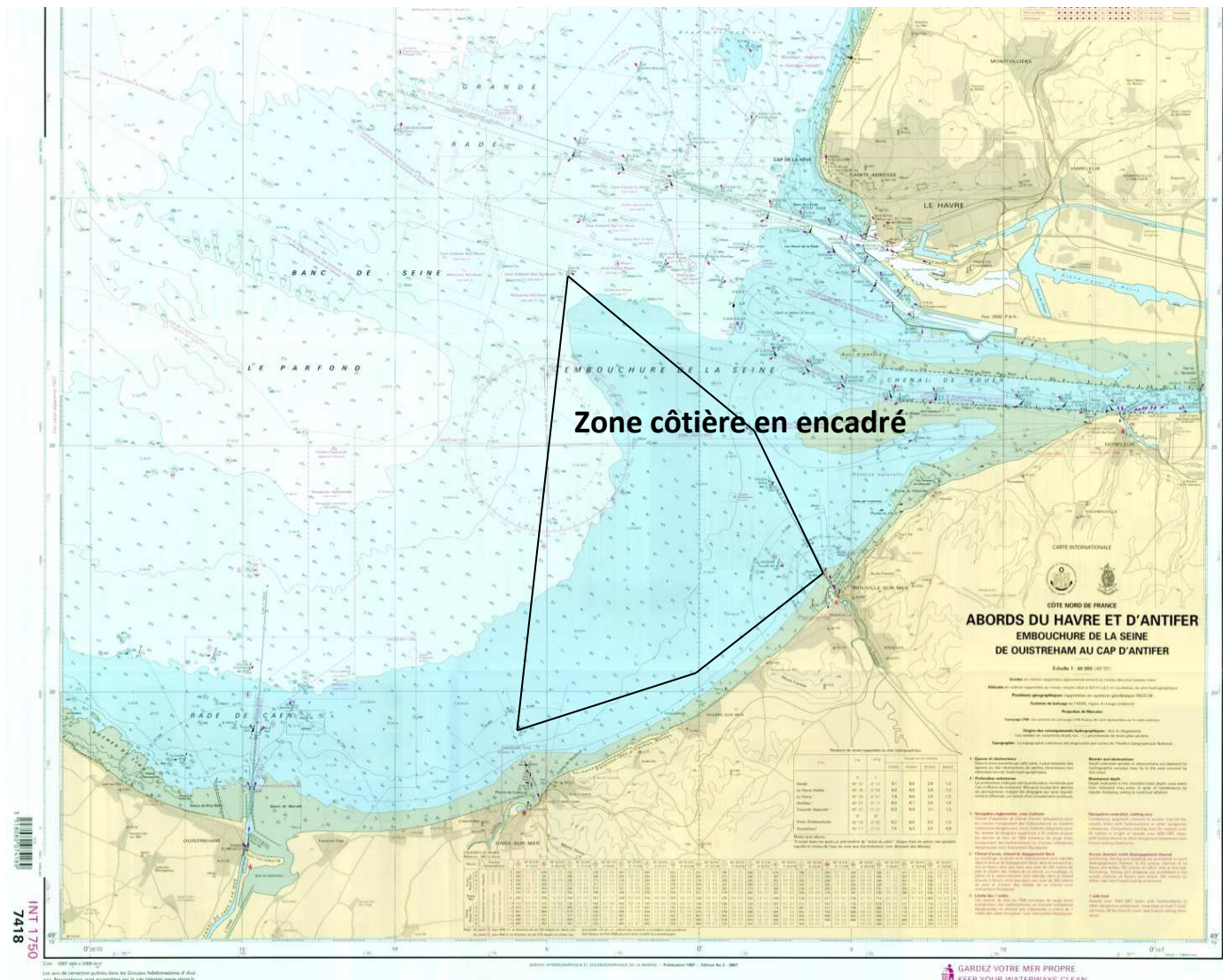
30. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec couverture Minimale d'un montant de 1.500.000 € par incident, ou son équivalent.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : GUY ROY / Didier LEGRIX

ANNEXE 1 « ZONES DE COURSE »

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord Ouest).

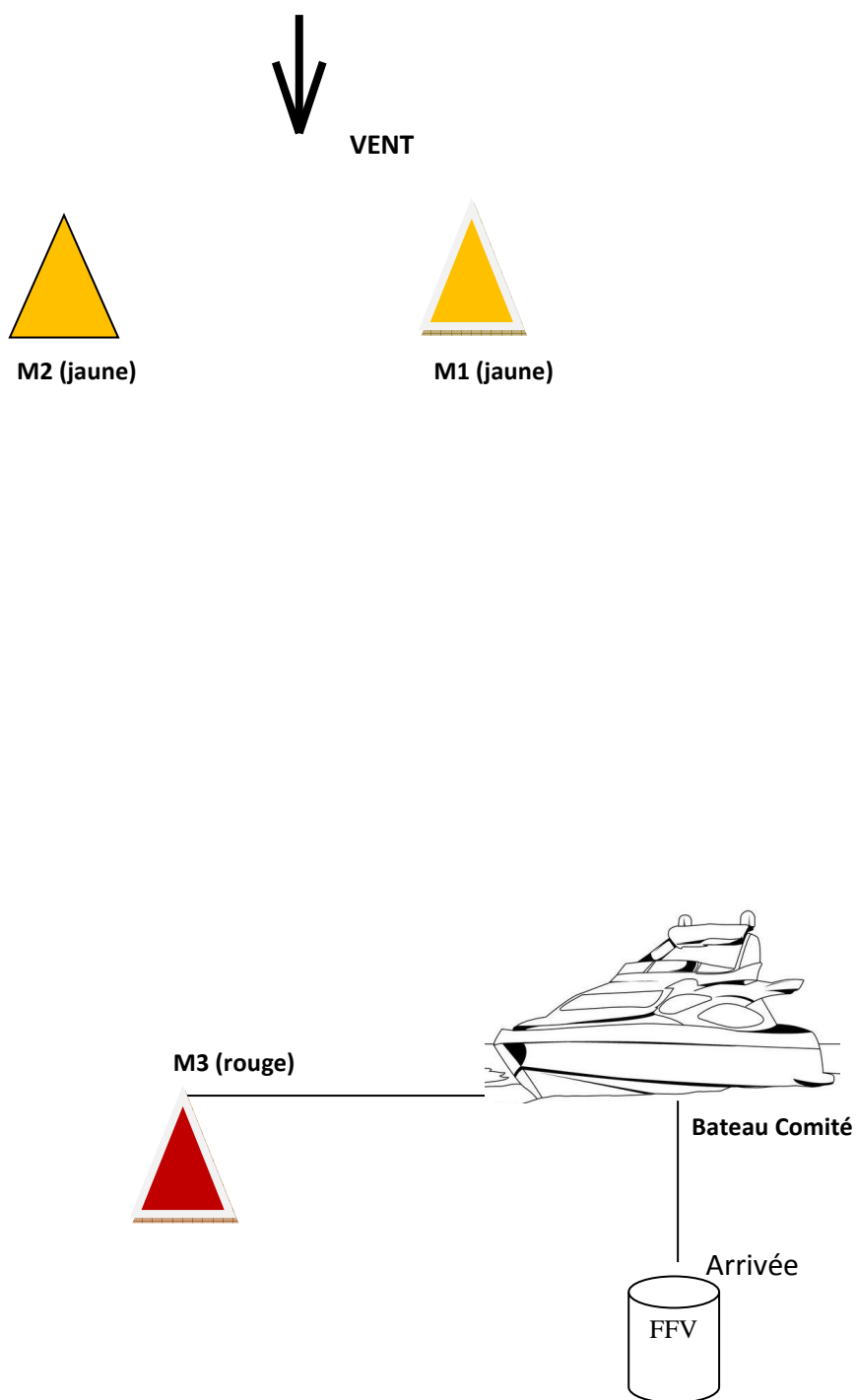


ZONE DE PARCOURS

RNA	49°28,5 N	00°04,3 W
DI	49°19,2 N	00°05,8 W
Les Ratelets	49° 25,294 N	00°01,700 E

ANNEXE 2

PARCOURS BANANE PAVILLON Q + FLAMME NUMERIQUE



Ordre de passage des bouées :

- Q + flamme 1 : départ, M1, M2, M3, Arrivée
- Q + flamme 2 : départ, M1, M2, M3, M1, M2, M3, Arrivée
- Q + flamme 3 : départ, M1, M2, M3, M1, M2, M3, M1, M2, M3, Arrivée
- Q + flamme 4 : départ, M1, M3, M1, M3, Arrivée

ANNEXE 3 "PARCOURS"

PARCOURS N°1

<u>(Pavillon H + Flamme 1)</u>	
Départ	
Dégagement M1	Suivant Pavillonnerie
TROUVILLE S.W	A contourner et laisser à Babord
R.P.	A contourner et laisser à Tribord
TROUVILLE S.W.	A contourner et laisser à Babord
SEMOY	A contourner et laisser à Babord
TROUVILLE S.W.	A contourner et laisser à Tribord
M3	A contourner et laisser à Babord
Arrivée	

PARCOURS N°2

<u>(Pavillon H + Flamme 2)</u>	
Départ	
Dégagement M1	Suivant Pavillonnerie
TROUVILLE S.W	A contourner et laisser à Babord
R.N.A.	A contourner et laisser à Tribord
TROUVILLE S.W.	A contourner et laisser à Babord
SEMOY	A contourner et laisser à Babord
TROUVILLE S.W.	A contourner et laisser à Tribord
M3	A contourner et laisser à Babord
Arrivée	